

ÉCOLES

guide pratique

2023-2024



Édito

L'éducation est notre priorité. Aussi, nous proposons un projet ambitieux au service de la réussite de tous les enfants de Montpellier. L'école publique et laïque, l'école de la République, se doit de leur offrir les mêmes chances de réussite. Depuis 2020, nous la renforçons avec la mise en place du soutien scolaire public, laïque et gratuit dans les écoles élémentaires et les médiathèques, la hausse de 20% par enfant de la dotation pédagogique, l'installation de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs portables dans chacune des classes maternelles et élémentaires ou encore la mise en place d'une tarification sociale de la cantine à 0,50€ pour les parents isolés aux revenus modestes et les familles précaires. L'année 2023 a marqué une nouvelle évolution avec un calcul des tarifs désormais basé sur le quotient familial, pour plus d'équité sociale. Vous êtes deux tiers à constater une baisse de votre facture pour la restauration scolaire. Et il en va de même pour les temps périscolaires et les accueils de loisirs.

Par toutes ces mesures, nous œuvrons pour que chaque enfant puisse s'épanouir dans nos écoles publiques. C'est un élément clé pour bâtir une ville à hauteur d'enfants et leur redonner leur place dans l'espace public. Cette ambition s'est traduite par l'adhésion au réseau international des villes des enfants en 2023. Montpellier est ainsi la première ville française à rejoindre cette démarche portée par le chercheur italien Francesco Tonucci et s'engage à repenser toutes ses politiques publiques à hauteur d'enfants.

Le Plan École 2030 s'inscrit dans cette dynamique et résulte d'une consultation de tous les acteurs, enfants, communauté éducative et habitants. Construire, rénover et adapter nos écoles publiques constitue le socle de ce large plan d'investissement de 400 millions d'euros qui répond à une politique ambitieuse pour une école bienveillante, inclusive et écologique, favorable à l'épanouissement et à la réussite éducative de chacun.

Ce Plan École 2030 est un nouveau souffle pour nos écoles, des moyens pour nos équipes, une chance pour nos enfants.

Nous souhaitons à toutes les familles montpelliéraines, parents et enfants, une excellente rentrée et une bonne année scolaire 2023-2024.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole-



Fanny DOMBRE COSTE
1^{re} Adjointe au Maire
déléguée à la Ville éducative
et à la Réussite scolaire



Marie MASSART
Adjointe au Maire
déléguée à la Politique
alimentaire et à
l'agriculture urbaine

Sommaire

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ? _____ 4

- › Les accueils du matin et du soir
- › Les temps périscolaires
- › Renforcer la qualité des activités proposées
- › Les tarifs
- › Le soutien scolaire public et laïque

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) _____ 7

- › PEdT
- › Propositions artistiques et culturelles pour les écoles (PACE)
- › Plan École 2030

LA RESTAURATION SCOLAIRE _____ 9

- › Équilibre, santé, goût et circuits de proximité
- › Les spécificités alimentaires
- › Les menus
- › Les tarifs

COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ? _____ 11

- › Je réserve
- › Je confirme ma présence avec ma carte + Ma Carte
- › Je n'ai pas réservé
- › Mon enfant est absent
- › Je règle

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES _____ 15

ADRESSES DES ÉCOLES DE LA VILLE _____ 16

APPRENDRE L'OCCITAN À L'ÉCOLE _____ 20

Comment se déroule une journée d'école ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ↓ 8h30	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	ALSH 8h/18h	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>
8h30 ↓ 12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h ↓ 14h	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>		Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>
14h ↓ 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 ↓ 17h30	Études / Activités en élémentaire Garderie éducative / Activités en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	Études / Activités en élémentaire Garderie éducative / Activités en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>		Études / Activités en élémentaire Garderie éducative / Activités en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	Études / Activités en élémentaire Garderie éducative / Activités en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>
17h30 ↓ 18h30	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>		Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>

ATTENTION !

Certaines écoles ont des horaires dérogatoires (8h45-12h/14h-16h45). Renseignez-vous auprès de votre école.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

• L'accueil du matin

À partir de 7h45, les enfants sont accueillis par les animateurs et les ATSEM et font des activités calmes permettant un réveil en douceur. Les tarifs s'échelonnent de 0,35€ à 1,20€ par matin en fonction du quotient familial.

• L'accueil du soir

À partir de 17h30, des activités calmes sont proposées aux enfants dans la cour ou en salle d'activités afin de clôturer la journée d'école. Les tarifs s'échelonnent de 0,40€ à 1,35€ pour cette heure en fonction du quotient familial.

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont encadrés par les animateurs diplômés de la Ville, les enseignants et les associations.

• Temps méridien

Le temps du midi comprend un temps de repas et un temps libre durant lesquels sont proposées des activités manuelles, sportives, culturelles et ludiques.

• Garderie Éducative/Accueil après la classe (maternelle)

Les enfants sont récupérés dans les classes par les ATSEM. Un temps de goûter est organisé, puis des activités sont proposées jusqu'à 17h30 ou 17h45.

• Études surveillées (élémentaires)

Assurées par les animateurs vacataires de la Ville.

• Études dirigées /soutien scolaire (élémentaires)

Encadrées par les enseignants, ce temps prévoit un temps de goûter puis une étude jusqu'à 17h30 ou 17h45.

LES TARIFS

Les temps périscolaires sont facturés en fonction des ressources de la famille. Le tarif est basé sur le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction de ses revenus et du nombre de personnes dans le foyer.

Pour en savoir plus, consultez le simulateur : montpellier.fr/tarifationscolaire

RENFORCER LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Dans le cadre du PEdT (Projet Educatif de Territoire) et dans le but de renforcer la qualité des interventions sur les temps périscolaires, la Ville propose désormais aux élèves de plusieurs écoles élémentaires de découvrir les civilisations antiques et de s'initier aux langues anciennes (latin et grec). Un module d'initiation au codage et à la robotique est également proposé dans certaines écoles afin d'apprendre aux enfants le codage de façon ludique.



LE SOUTIEN SCOLAIRE PUBLIC ET LAÏQUE

• Le soutien scolaire dans les écoles de 16h30 à 17h30

58 écoles élémentaires sur 70 sont mobilisées, avec des enseignants volontaires pour participer au dispositif après le temps d'école. 2500 enfants en moyenne en bénéficient chaque soir.

• Le soutien scolaire dans les médiathèques les mercredis matins

5 médiathèques accueillent des ateliers le mercredi de 9h30 à 11h (cycle 2) et de 11h à 12h30 (cycle 3), animés par la Ligue de l'enseignement : Garcia Lorca (Près d'Arènes) - Shakespeare (Petit Bard) - Rousseau (Mosson) - Zola (Centre-ville) – Hugo (Croix d'Argent).

Ce soutien scolaire s'accompagne de séances de découverte des médiathèques et permet des échanges entre les parents et les agents. Les bénéficiaires du dispositif sont **principalement issus du repérage du Programme de Réussite Éducative (PRE)**, avec des enfants motivés, accompagnés et soutenus par leurs parents.

Les ateliers se déroulent en plusieurs temps : atelier philo ; devoirs ; atelier thématique (moi, ma ville, la fraternité...) ; échanges avec les parents. Chaque élève bénéficie d'un programme adapté de séances, renouvelé à chaque période de vacances. Ce roulement permet à tous les élèves de progresser, en touchant un maximum d'enfants, avec l'objectif de développer l'autonomie dans la réalisation de leurs devoirs.

POUR LES ENFANTS QUI NE SONT PAS ENCORE INSCRITS À L'ÉCOLE PUBLIQUE ET POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Afin de pré-inscrire votre (vos) enfant(s), vous devez d'abord compléter le dossier Prest'O téléchargeable sur montpellier.fr ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de proximité.

Une fois le dossier complété, vous pouvez réaliser votre démarche en ligne sur montpellier.fr ou vous présenter à l'Hôtel de Ville ou dans une mairie de proximité (voir adresses et horaires page 14) avec les pièces justificatives.

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devez faire auprès de la direction de l'école.

Le projet éducatif de territoire

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT), piloté par le Maire, est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la Ville pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Dispositif partenarial, il vise à organiser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de favoriser son épanouissement et sa réussite.

Cette démarche associe la Ville de Montpellier à ses partenaires institutionnels (DSDEN, CAF, SDJES...), associatifs, parents, enseignants... de la conception du PEdT jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

La Ville a souhaité que l'écriture du PEdT se nourrisse d'un temps de concertation prospectif « Montpellier – École 2030 » conduit en 2021. Il a permis de projeter l'école de demain, de concilier innovation et calendrier réaliste pour que la plupart des objectifs fixés lors du mandat puissent commencer à se déployer sur le mandat municipal actuel.

Le PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 5 ans (2022-2027), il a vocation à couvrir le mandat et le temps nécessaire à son renouvellement, tout en faisant l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Pour déployer les axes du projet de mandat « une ville éducative à hauteur d'enfants », le PEdT fixe 10 objectifs prioritaires :

- **Objectif 1** - Renforcer la qualité des interventions sur les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires.
- **Objectif 2** - Assurer une meilleure cohérence éducative entre tous les professionnels de l'Éducation.
- **Objectif 3** - Favoriser la scolarisation de tous les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques, quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps.
- **Objectif 4** - Rendre l'école accueillante pour les enfants.
- **Objectif 5** - Lutter contre le harcèlement scolaire.
- **Objectif 6** - Mieux prendre en compte la parole des enfants.
- **Objectif 7** - Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives et favoriser la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.
- **Objectif 8** - Développer l'autonomie de l'enfant et agir pour modifier la perception des parents.
- **Objectif 9** - Développer le « dehors » et favoriser les apprentissages et les loisirs en plein air.
- **Objectif 10** - Permettre à l'enfant de se réappropriier l'espace public.

Pour consulter le PEdT : montpellier.fr/ecole



Également nourri par la concertation « Montpellier École 2030 », le Plan École 2030 s'inscrit dans le prolongement des mesures fortes prises par la collectivité en matière d'éducation (hausse de la dotation par élève, grand plan de soutien scolaire, refonte des activités périscolaires, équipement numérique des salles de classe...) et dans la volonté de bâtir une ville à hauteur d'enfants.

Avec 400 millions d'euros investis pour les écoles publiques, le Plan École 2030 traduit la forte ambition de la Ville de Montpellier en faveur de l'éducation. Pour la première fois, la « feuille de route » des travaux qui vont être menés dans chaque école est rendue publique de manière transparente offrant une visibilité inédite à la communauté éducative, aux familles et aux élèves.

Il comprend 3 axes :

CONSTRUIRE

Construction de nouveaux groupes scolaires, extension et démolition-reconstruction des bâtiments anciens.

RÉNOVER

Rénovation énergétique, maintenance courante et construction de selfs.

ADAPTER

Rues aux écoliers, cours végétalisées et accessibilité.

Pour en savoir + : montpellier.fr/planecole2030

PROPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR LES ÉCOLES (PACE)

Les PACE sont le fruit d'un partenariat entre la Ville de Montpellier, la DSDEN et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Occitanie). Ce dispositif contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle dans les écoles de la Ville. Il peut s'agir de **projets en lien avec une structure culturelle** (musée, centre d'art, théâtre, centre chorégraphique...) ou de "petites résidences".

Les "petites résidences" permettent aux élèves d'expérimenter une démarche artistique à travers une rencontre entre les élèves d'une école et un artiste durant le processus de création.

La restauration scolaire

À l'heure de la transition écologique et des connaissances nouvelles en termes d'impact sur la santé, la Ville de Montpellier s'engage pour proposer une alimentation saine et durable qui se conjugue aussi avec l'éducation au goût et la sensibilisation auprès des enfants, dans le cadre d'une formation pédagogique ludique et innovante.

La Ville prépare en moyenne **15 500 repas** par jour qui sont ensuite distribués dans les **90 restaurants scolaires** des écoles publiques de la Ville.

UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

Depuis janvier 2023, le tarif de la restauration scolaire est basé sur le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des revenus et du nombre de personnes du foyer. Cette tarification permet une actualisation plus rapide en cas de changement de situation.

Les tarifs s'échelonnent de 1,35 € à 6,55 € par repas selon le quotient familial.

Afin de favoriser l'accès aux restaurants scolaires à tous, une tarification à 50 centimes est maintenue pour le repas des enfants de familles :

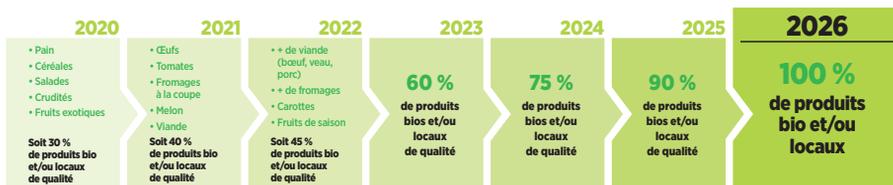
- monoparentales bénéficiaires du RSA et considérées comme parent isolé,
- ne disposant pas de ressources atteignant le niveau du RSA, et justifiant d'une attestation d'un travailleur social,
- bénéficiant de la couverture santé Aide Médicale de l'État,
- justifiant d'une attestation de demandeurs d'asile fournie par l'Office de Protection des réfugiés et des Apatrides.

Pour + d'infos : [montpellier.fr/tarification scolaire](http://montpellier.fr/tarification_scolaire)

MA CANTINE AUTREMENT : SENSIBILISER À L'ALIMENTATION DURABLE

Du sain, du local, du durable : avec « Ma cantine autrement », un programme inédit est mis en place pour faire évoluer les comportements alimentaires et connecter les enfants à leur territoire. Des ateliers et des supports pédagogiques ludiques sont portés par le Pôle Éducation et la Direction Politique Alimentaire pour apprendre aux petits Montpelliérains à bien manger en (re) découvrant les aliments et les sensibiliser aux enjeux alimentaires, environnementaux et citoyens. Chaque année, 6 nouveaux restaurants scolaires et un centre de loisirs sont pilotes du dispositif.

MA CANTINE S'ENGAGE... VERS 100 % DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX D'ICI 2026



■ produits bio et locaux



LES SPÉCIFICITÉS ALIMENTAIRES

RÉGIMES MÉDICAUX

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, vous pouvez vous adresser au directeur de l'école afin de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il déterminera si l'enfant pourra manger le repas proposé par la Ville ou devra venir avec son propre repas fourni par sa famille*.

Les parents devront ensuite envoyer le récépissé de mise en place du PAI :

- par courriel à **prestomontpellier.fr**
- ou par courrier adressé à **Hôtel de Ville - Service Prest'O**
1, place Georges Frêche 34267 Montpellier Cedex 2
afin de paramétrer Ma Carte.

*facturé 1,50€ (correspondant au service)

REPAS SPÉCIAUX

Le paramétrage de la Carte pour les repas spéciaux se fait sur **prestomontpellier.fr** ou au **guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville**.

CONSULTEZ LE MENU !

Les menus sont communiqués préalablement pour toute la période de réservation et consultables sur le portail famille **prestomontpellier.fr** et sur **montpellier.fr/menusecoles** ou en scannant le QR Code sur les affiches dans les panneaux d'information des écoles.

On y retrouve également :
des suggestions de menus du soir pour une alimentation équilibrée,
des recettes originales, les fruits et légumes de saison et les actualités des restaurants scolaires.



Comment réserver les temps périscolaires et la restauration scolaire ?

La réservation est obligatoire pour les accueils après la classe et les repas et s'effectue suivant un calendrier fixé pour l'année scolaire (voir calendrier p 11).

JE RÉSERVE



Par internet sur **presto.montpellier.fr** avec les codes d'accès remis au guichet.



Sur rendez-vous, auprès du Responsable Éducatif Périscolaire (REP).



Au guichet Prest'O de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 19h.



Dans l'une des 4 mairies de proximité, de 8h30 à 17h30 (8h à 17h à la mairie de proximité Mossou)*.

***À l'exception de la 1^{ère} campagne de réservation du mois d'août.**

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVER :

- À l'année en sélectionnant des dates sur le calendrier scolaire sur le portail famille **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** à l'Hôtel de Ville
- Par périodes scolaires
- Journée par journée

+ DE SOUPLESSE DANS VOTRE ORGANISATION :

Vous avez la possibilité de modifier vos réservations jusqu'à **10 jours** (au plus tard) avant les dates souhaitées sur le portail famille **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** de l'Hôtel de Ville.



LES PÉRIODES DE RÉSERVATION

Période scolaire	Sur internet presto.montpellier.fr	À l'école, au guichet Prest'O, en mairie de proximité*
Rentrée scolaire Du lundi 4 septembre au vendredi 20 octobre 2023	Du lundi 19 juin au dimanche 3 septembre 2023	Du mercredi 16 août au vendredi 1 ^{er} septembre 2023 (au guichet Prest'O uniquement) Du lundi 28 août au vendredi 1 ^{er} septembre 2023 (à l'école sur rendez-vous auprès des RALAE de 8h à 15h)
Toussaint - Noël Du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre 2023	Du lundi 9 octobre au dimanche 22 octobre 2023	Du lundi 9 octobre au vendredi 20 octobre 2023
Noël - Février Du lundi 8 janvier au vendredi 9 février 2024	Du lundi 4 décembre au dimanche 24 décembre 2023	Du lundi 4 décembre au vendredi 22 décembre 2023
Février - Pâques Du lundi 26 février au vendredi 5 avril 2024	Du lundi 29 janvier au dimanche 11 février 2024	Du lundi 29 janvier au vendredi 9 février 2024
Pâques - Été Du lundi 22 avril au vendredi 5 juillet 2024	Du lundi 8 avril au dimanche 21 avril 2024	Du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2024



JE CONFIRME MA PRÉSENCE AVEC MA CARTE

Le passage de Ma Carte à la borne située dans l'école de votre (vos) enfant(s) est obligatoire chaque matin pour qu'il(s) puisse(nt) accéder à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires.

Ma Carte permet donc de badger la présence sur la borne de l'école pour plus de sécurité ; elle contribue également à lutter contre le gaspillage alimentaire.



Ma carte

Délivrée uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville, Ma Carte est individuelle et gratuite. Elle accompagne votre enfant toute sa scolarité dans une école publique de la Ville. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.

Pièces à fournir

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une pièce d'identité avec photo du responsable légal de l'enfant
- Le livret de famille
- La dernière attestation CAF
- L'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021



JE N'AI PAS RÉSERVÉ

Votre enfant pourra déjeuner au restaurant scolaire. Un menu végétarien lui sera servi et le repas sera majoré de 2€.

La majoration ne s'applique pas dans les cas suivants (sous réserve de transmission des justificatifs au service Prest'O dans les 15 jours à partir de la date du justificatif) :

- › Inscription de l'enfant en cours de période par le directeur d'école en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant le temps méridien (certificat du directeur de l'école),
- › Changement des modalités de soins ou de transports spécifiques pour les enfants en situation de handicap (justificatif médical ou émanant de l'organisme d'accueil),
- › Hospitalisation d'un des responsables légaux de l'enfant ou d'un membre de la fratrie pendant la période de réservation (justificatif médical),
- › Changement de situation familiale : séparation, divorce, changement de mode de garde (jugement, convention de divorce, acte de décès),
- › Changement de situation professionnelle (certificat d'inscription à Pôle emploi ou attestation de l'employeur),
- › Si la réservation n'a pas été prise en compte du fait d'un problème informatique dûment constaté par les services municipaux de la Ville de Montpellier.

MON ENFANT EST ABSENT

En cas de maladie, rendez-vous médical de l'enfant ou décès d'un membre de la famille, les repas réservés ne seront pas facturés, sous réserve de transmission du justificatif dans les 7 jours à partir de la date de délivrance.

Envoi des justificatifs :

Par courriel à :

› presto@ville-montpellier.fr

Par courrier adressé à :

› **Hôtel de Ville - Service Prest'O**
1, place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

En cas d'absence de justificatif, le repas sera facturé et majoré de 1,50€.

JE RÈGLE

Les accueils et les repas sont acquittés par facturation mensuelle.

Les paiements sont dus dès réception des factures mensuelles. Les factures sont mises à disposition sur le portail famille presto.montpellier.fr et peuvent être réglées sur le portail famille ou aux guichets Prest'O, à l'Hôtel de Ville ou en mairie de proximité.

Pour toute réclamation relative à la facturation, les parents doivent s'adresser à presto-regie@ville-montpellier.fr dans un délai de 2 mois à compter de la date d'émission de la facture.

Calendrier des vacances scolaires

(source : Ministère de l'Éducation Nationale)

	2023				2024						
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.
VEN	1			1			1				
SAM	2			2			2			1	
DIM	3	1		3			3			2	
LUN	4	2		4	1		4	1		3	1
MAR	5	3		5	2		5	2		4	2
MER	6	4	1	6	3		6	3	1	5	3
JEU	7	5	2	7	4	1	7	4	2	6	4
VEN	8	6	3	8	5	2	8	5	3	7	5
SAM	9	7	4	9	6	3	9	6	4	8	6
DIM	10	8	5	10	7	4	10	7	5	9	7
LUN	11	9	6	11	8	5	11	8	6	10	8
MAR	12	10	7	12	9	6	12	9	7	11	9
MER	13	11	8	13	10	7	13	10	8	12	10
JEU	14	12	9	14	11	8	14	11	9	13	11
VEN	15	13	10	15	12	9	15	12	10	14	12
SAM	16	14	11	16	13	10	16	13	11	15	13
DIM	17	15	12	17	14	11	17	14	12	16	14
LUN	18	16	13	18	15	12	18	15	13	17	15
MAR	19	17	14	19	16	13	19	16	14	18	16
MER	20	18	15	20	17	14	20	17	15	19	17
JEU	21	19	16	21	18	15	21	18	16	20	18
VEN	22	20	17	22	19	16	22	19	17	21	19
SAM	23	21	18	23	20	17	23	20	18	22	20
DIM	24	22	19	24	21	18	24	21	19	23	21
LUN	25	23	20	25	22	19	25	22	20	24	22
MAR	26	24	21	26	23	20	26	23	21	25	23
MER	27	25	22	27	24	21	27	24	22	26	24
JEU	28	26	23	28	25	22	28	25	23	27	25
VEN	29	27	24	29	26	23	29	26	24	28	26
SAM	30	28	25	30	27	24	30	27	25	29	27
DIM		29	27	31	28	25	31	28	26	30	28
LUN		30	27		29	26		29	27		29
MAR		31	28		30	27		30	28		30
MER			29		31	28			29		31
JEU			30			29			30		
VEN									31		

Rentrée

Lundi 4 septembre 2023

Automne

Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023

Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023

Noël

Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023

Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024

Hiver

Fin des cours : vendredi 9 février 2024

Reprise des cours : lundi 26 février 2024

Printemps

Fin des cours : vendredi 5 avril 2024

Reprise des cours : lundi 22 avril 2024

Fin des cours

Vendredi 5 juillet 2024

Adresses des écoles de la ville



QUEL QUARTIER ? QUELLE ÉCOLE ?

☀ Bilinguisme français / occitan
🇫🇷 Initiation à l'occitan
🇺🇸 Section Internationale
Anglais-Américain

🇬🇧 Section Internationale Anglais
🇨🇳 Section Internationale Chinois
🇩🇪 Section Internationale Allemand

🇪🇸 Section Internationale Espagnol
🎵 Classes à Horaires Aménagés
Musique (CHAM)

MONTPELLIER CENTRE

ÉCOLES MATERNELLES

ARISTOTE

446, bd d'Antigone
04 67 65 49 03

Ingrid BERGMAN

20, bd Mounié
04 67 72 35 58

Jean-Antoine CHAPTAL

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 43

Louis FIGUIER

14, rue Farges
04 67 65 64 89

Jean-Pierre Claris

de FLORIAN*
49, rue de la
Méditerranée
04 67 65 73 50

Anatole FRANCE ☀

10, rue du Général Lafon
04 67 92 02 96

Vasco de GAMA

156, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 92

Francis GARNIER ☀

2, rue Général René
04 67 92 35 42

Pauline KERGOMARD*

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 33 71

Jean de LA FONTAINE

27, quai des Tanneurs
04 67 72 35 57

Wolfgang Amadeus MOZART*

60, av. d'Assas
04 67 63 15 61

Louis PASTEUR

15, rue Saint Sépulcre
04 67 60 64 96

Jean-Jacques ROUSSEAU

21, rue d'Aigrefeuille
04 67 60 61 94

Docteur ROUX

96, rue du Fbg Figuerolles
04 67 92 35 40

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jeanne d'ARC

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 72

Frédéric BAZILLE

146, rue du Mas de Merle
04 67 42 67 64

Paul BERT/Victor HUGO*

19, rue du Général Riu
04 67 65 64 80

Auguste COMTE

2, rue Émile Zola
04 67 92 35 52

Nicolas de CONDORCET

13, rue du Fbg Boutonnet
04 67 63 19 98

Augustin Charles DAVILER* 🎵

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 52 50

Léon GAMBETTA 🎵

20, rue des Soldats
04 67 92 35 53

Alphonse de LAMARTINE

30, rue de la Valfère
04 67 60 62 05

Jean MERMOZ

196, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 66

Berthe MORISOT*

60, av. d'Assas
04 67 63 03 37

Jean MOULIN

20, bd Mounié
04 67 72 68 17

PÉRICLÈS 🎵

528, bd d'Antigone
04 67 65 49 69

Marie de SÉVIGNÉ ✨

5, rue Bernard de Trévières
04 67 92 35 48

Jules SIMON 🇪🇸

45, rue de la
Méditerranée
04 67 65 60 54

Jules VERNE

127, rue Yehudi Menuhin
04 99 62 38 84

LES CÉVENNES**ÉCOLES
MATERNELLES****Geneviève BON**

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 02 34

Madeleine BRÈS

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 19

Maria CALLAS

843, rue de la Croix de
Figuierolles
04 67 75 56 55

Jeanne DEROIN

88, rue Viollet le Duc
04 67 75 59 85

Victor DURUY

220, rue Edmond Lautard
04 67 63 73 90

**Johann Wolfgang von
GOETHE**

3, rue des Coronilles
04 67 92 75 38

Rudyard KIPLING*

311, av. Saint Clément
04 67 63 09 65

Jules MICHELET

Rue des Araucarias
04 67 10 46 67

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Louis ARMSTRONG**

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 61 77

Charles BAUDELAIRE* 🇺🇸

311, av. Saint Clément
04 67 63 08 53

Émile COMBES

20, rue Edmond Lautard
04 67 63 28 45

Julie DAUBIÉ

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 26

Joseph DELTEIL 🇺🇸

Rue des Araucarias
04 67 10 05 76

Paul LANGEVIN

5, rue de Clémentville
04 67 92 85 70

Baruch SPINOZA

110, rue Viollet le DUC
04 67 75 34 63

SUN YAT SEN 🇨🇳

803, rue de la Croix de
Figuierolles
04 67 75 58 32

CROIX D'ARGENT**ÉCOLES
MATERNELLES****Bertie ALBRECHT**

1, place de Fontjun
04 67 42 40 74

Aliénor d'AQUITAINE

694, rue Jacques Bounin
04 67 27 46 12

Ludwig Van**BEETHOVEN***

280, rue du Mas Nouguier
Tél 04 67 27 66 71

Hélène BOUCHER

240, quai Flora Tristan
04 67 42 52 84

Lily BOULANGER*

65, rue Robespierre
04 67 42 77 40

Alphonse DAUDET 🇪🇸

2, allée des Sophoras
04 67 42 42 84

**Marceline DESBORDES
VALMORE***

460, rue du Lavandin
04 67 42 63 15

Olympe de GOUGES* 🇪🇸

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

400, rue du 56^e Régiment
d'artillerie
04 67 20 31 30

Marcel PAGNOL

305, rue Georges Brassens
04 67 27 53 78

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Robert SURCOUF

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 45 23

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Ludwig Van BEETHOVEN***

280, rue du Mas Nouguier
04 67 27 66 71

Marie CURIE

6, allée des Sophoras
04 67 42 52 54

Winston CHURCHILL*

424, rue du Lavandin
04 67 42 54 64

Guiseppe GARIBALDI

2, place de Fontjun
04 67 42 77 13

Olympe de GOUGES*

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

400, rue du 56^e Régiment
d'artillerie
04 67 20 31 30

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Pierre de RONSARD

700, rue Jacques Bounin
04 67 27 82 03

Alain SAVARY

240, quai Flora Tristan
04 67 42 02 57

Georges SIMENON

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 47 20

Victor SCHOELCHER*

65, rue Robespierre
04 67 42 69 66

VOLTAIRE

157, rue Henri Sellier
04 67 47 19 65

PORT MARIANNE**ÉCOLES
MATERNELLES****Geneviève Anthonioz****DE GAULLE /****Jean JAURÈS***

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Sarah BERNHARDT

175, rue Villalonga
04 67 22 39 12

CHENGDU*

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

Joan MIRO*

110, rue Sabine et
Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Louise MICHEL

501, av. de la
Pompignane
04 67 65 73 72

Sergueï PROKOFIEV

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 35

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****CHENGDU***

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

Geneviève Anthonioz**DE GAULLE /****Jean JAURÈS ***

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Joan MIRO*

110, rue Sabine et
Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Paul PAINLEVÉ

501, av. de la Pompignane
04 67 65 85 35

Blaise PASCAL

100, rue Louis Lépine
04 67 22 11 72

Jean ZAY

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 36

HÔPITAUX-FACULTÉS**ÉCOLES
MATERNELLES****Agrippa d'AUBIGNÉ**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 24 20

Luis de CAMOENS

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 54

Charlie CHAPLIN

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 60

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

Mère TERESA

30, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
04 67 54 65 67

**Marguerite
YOURCENAR***

71, rue Jean Joseph
Laborde
04 67 57 06 90

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Docteur CALMETTE**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 47 25

Jules FERRY

88, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
04 67 54 41 71

Sigmund FREUD

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 53

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

Eugène POTTIER /**Jean SIBELIUS** 

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 68

PRÉS D'ARÈNES**ÉCOLES
MATERNELLES****Lucie AUBRAC***

761 rue de l'industrie
04 48 18 32 52

Jean COCTEAU

16, rue de la Bandido
04 67 92 15 80

Paul ÉLUARD

219, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 54

Anne FRANK*

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 82

Simone SIGNORET

1, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 73

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Jacques BREL**

5, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 74

Charles DICKENS* 

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 86

Denis DIDEROT

16 bis, rue de la Bandido
04 67 92 35 63

Jean MACÉ

289, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 60

Samuel PATY*

761 rue de l'industrie
04 48 18 32 52

MOSSON**ÉCOLES
MATERNELLES****AVERROÈS**

47, rue Jauféré Rudel
04 67 75 27 10

Miguel de CERVANTES

91, rue Charles Bonaparte
04 67 75 42 11

Nicolas COPERNIC

Rue Pierre Nicolas
04 67 75 49 31

Indira GANDHI

380, rue Pierre Cardenal
04 67 75 35 45

James JOYCE

122, rue de Bologne
04 67 75 34 87

Martin LUTHER KING

65, rue Charles Bonaparte
04 67 75 35 25

Pablo NERUDA

53, rue de Salamanque
04 67 75 42 26

PAPE CARPANTIER*

12, rue des Écoles
04 67 75 25 35

Pablo PICASSO

41, av. Guilhem de
Poitiers
04 67 40 06 97

Jacques PRÉVERT

297, av. du Comté de Nice
04 67 75 64 66

Madeleine RENAUD

360, av. de Barcelone
04 67 75 43 00

Vincent VAN GOGH

242, rue d'Oxford
04 67 75 36 46

Virginia WOOLF

255, rue de Bari
04 67 75 37 34

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Antoine BALARD**

123, rue de Salamanque
04 67 75 43 01

Marc BLOCH

135, allée des Hauts de
Montpellier
04 67 75 13 87

Simon BOLIVAR

300, av. de Barcelone
04 67 75 34 69

André BOULLOCHE

123, rue de Lausanne
04 67 75 37 33

GALILÉE

47, rue Jauféré Rudel
04 67 75 34 59

HEIDELBERG

310, rue de Liège
04 67 75 42 07

Akira KUROSAWA

51, rue Arnault Peyre
04 67 75 28 34

LOUISVILLE

431, av. de Louisville
04 67 75 36 01

Léo MALET

5, allée Pierre Carabasse
04 67 75 46 45

Franklin ROOSEVELT

25, rue de Lausanne
04 67 75 42 88

Léopold Sedar

SENGHOR 
26, rue de Bologne
04 67 75 34 79

*École primaire (maternelle et élémentaire avec une même direction)



Apprendre l'occitan à l'école publique

La Ville de Montpellier accompagne les parents dans leur choix pour un enseignement public de l'occitan de qualité, en plus du réseau des Calendrettes.

Ainsi l'école maternelle Francis Garnier et l'école élémentaire Marie de Sévigné dispensent à Montpellier un enseignement bilingue français/occitan à parité horaire depuis plus de six ans.

D'autres formes d'enseignement de cette langue sont proposées dans les écoles publiques laïques comme à Anatole France, Alphonse Daudet, Olympe de Gouges et Jules Simon où les élèves bénéficient d'une initiation de 45 minutes par semaine.

Il est possible de suivre un cursus de la maternelle Francis Garnier jusqu'au lycée Clemenceau, en passant par les collèges Clemenceau, Clémence Royer, Joffre à Montpellier, et ceux de Clapiers et Villeneuve-lès-Maguelone.

Ce sont ainsi près de 1 350 élèves qui bénéficient d'un enseignement public de l'occitan dans la Métropole.

UNE LANGUE D'OUVERTURE POUR LES ENFANTS

Le choix d'un enseignement bilingue français/occitan offre de nombreuses opportunités pour l'enfant :

- › L'accès à une éducation bi-plurilingue précoce, dans un cursus démarrant à l'école maternelle et pouvant aller jusqu'à l'Université,
- › L'aide à la construction du langage autour de deux langues, favorisant une meilleure maîtrise de celles-ci,
- › L'apprentissage d'autres matières grâce à de meilleures capacités cognitives développées par le bilinguisme,
- › La facilitation à l'étude d'autres langues latines (espagnol...),
- › La valorisation de la langue et de la culture du territoire dans lequel il grandit,
- › La découverte du principe d'altérité, source de curiosité et d'ouverture.

UNE LANGUE QUI S'APPREND

Plusieurs modalités d'enseignement sont proposées :

- › **Le cursus bilingue** : les enseignements sont à parité horaire (12 heures en français et 12 heures en occitan), sur la base du volontariat ; les familles ayant toujours le choix entre un enseignement monolingue (tout en français) et bilingue, dans les écoles qui le proposent,
- › **Les enseignants de l'Éducation Nationale** sont formés avec les mêmes exigences que n'importe quel autre professeur des écoles. L'enseignement bilingue répond aux orientations et aux objectifs généraux de l'école concernant les programmes,
- › **L'enseignement renforcé** : une ou plusieurs disciplines sont enseignées en occitan jusqu'à 3 heures par semaine. Tous les élèves des écoles qui le proposent en bénéficient,
- › **L'initiation** : l'occitan s'intègre aux différents parcours de l'enfant (artistique, citoyen...) selon un enseignement à hauteur de 45 minutes par semaine.

En savoir + :

Les services de l'Éducation Nationale

Conseillère Pédagogique Départementale - Occitan :

Céline Serva 04 67 91 52 69

+ D'infos !

SUR LES INSCRIPTIONS, LA RÉSERVATION, LA FACTURATION ET MA CARTE :

Service Prest'O Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le jeudi de 10h à 19h

Par courriel :

presto@ville-montpellier.fr

Par tél. : 04 34 88 78 98

Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa
04 34 88 77 00
Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie de proximité François Villon

55, rue des Araucarias
04 34 88 77 01
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos
04 34 88 77 02
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Aubes - Pompignane

35, rue André Malraux
04 34 88 77 03
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



**Les prestations sont interrompues
15 mn avant l'heure de fermeture.**

SUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET LES ÉCOLES

Par courriel :

service.education@ville-montpellier.fr
(réponse dans un délai de 5 jours)

Par tél. : 04 67 34 70 64 (serveur vocal)

SUR DES QUESTIONS LIÉES À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Direction de la Politique alimentaire

Par courriel :

service.education@ville-montpellier.fr

Par tél. : 04 67 15 92 69 (de 8h à 16h)

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Vous pouvez consulter le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires sur **www.montpellier.fr**



MAIRIE DE MONTPELLIER

Direction de l'Éducation
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

